

Assuré social : PASQUET MATHILDE  
n° de Sécurité Sociale 2 93 07 75 214 446 47

Pour tout contact ☎ 3646  
(Service 0,06 Euro/min + prix appel)

CPAM YVELINES  
78085 YVELINES CEDEX 9

Mme PASQUET MATHILDE  
4 B RUE DE L OISE  
78780 MAURECOURT

## Attestation de paiement des indemnités journalières

### Période du 22/10/2016 au 13/02/2017

1. Cette attestation est à transmettre au pôle emploi dès le premier paiement et en fin d'indemnisation en vue de faire valoir vos droits éventuels à l'allocation de chômage.
2. Cette attestation est à fournir auprès de tout autre organisme qui vous réclamerait un relevé d'indemnités journalières.
3. Les indemnités journalières à 0 peuvent résulter de l'application d'un délai de carence d'arrêt de travail ou d'un nombre d'indemnités journalières dépassé.
4. Les relevés d'indemnités journalières sont à conserver par vos soins, sans limite de durée, au même titre qu'un bulletin de salaire.

Document établi le 17/10/2017

SIRET Employeur

**Maladie du 22/10/2016 au 23/10/2016** : 2 jours à 19,00 euros, soit 38,00 euros.  
A déduire de ce montant CSG : 2,36 euros et RDS : 0,20 euro.

41066227400019

**Maternité du 24/10/2016 au 12/02/2017** : 112 jours à 30,03 euros, soit 3363,36 euros.  
A déduire de ce montant CSG : 208,32 euros et RDS : 16,80 euros.

41066227400019

Le directeur de votre Caisse Primaire  
d'Assurance Maladie

CPAM YVELINES  
78085 YVELINES CEDEX 9